

Objet : MAPA 2018-CAA-004 Travaux de réalisation d'un bassin de stockage restitution des eaux usées d'Ugine

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L.2122.18, L.2122.22, L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 33 du Conseil d'Agglomération en date du 01 février 2018 donnant délégation au Président pour signer le marché de travaux « 2018-CAA-004 travaux de réalisation d'un bassin de stockage – restitution des eaux usées d'Ugine » dans la limite de 1 230 000 €,

Décide

Article 1 : Le marché « MAPA 2018-CAA-004 Travaux de réalisation d'un bassin de stockage restitution des eaux usées d'Ugine » est confié au groupement MONTESSUIT ET FILS SA ; ENTREPRISE FRANÇAISE DE FONDATIONS ; SOCIETE ELECTROMECHANIQUE GENEVOISE ; SAS MARTOIA (mandataire du groupement) ZI 40 rue Ambroise Croizat - BP 37 - 73 401 UGINE pour un montant de 1 189 500 € HT.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 08 février 2018

Le Président,
Franck LOMBARD.

